

**MAIRIE DE MONTMAIN**

**Séance du Conseil Municipal du 20 mars 2017**

L'an deux mil dix-sept, le 20 mars à 20h30, le conseil municipal, légalement convoqué s'est réuni, salle de la Mairie, sous la présidence de Ludivine Haraux, Maire.

Etaient présents :

Mmes Haraux, Le Goaziou, Aussietre, Dubos,  
Mrs Yard, Motte, Faidherbe, Cornu

Etaient absents/excusés : Mmes Djoubri (Pouvoir Mme Haraux), Mousset (Pouvoir Monsieur Yard) et Colin

Etaient absents :

Madame Claudine DUBOS, a été désignée secrétaire de séance.

En préambule, Madame le Maire précise qu'exceptionnellement au vu du nombre important de questions à l'ordre du jour, il n'y aura pas de questions du public à la fin de la séance.

**1. Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 28 novembre 2016.**

Le compte-rendu ne fait l'objet d'aucune remarque, le conseil l'approuve par :

Pour :	10 (dont 2 pouvoirs)
Contre :	0
Abstention :	0

**2. Modification de la durée hebdomadaire de travail de Madame Simon Véronique.**

Madame le Maire expose qu'il a été proposé à Madame Simon une augmentation de sa durée hebdomadaire de travail passant ainsi à 20h00 hebdomadaire au lieu de 19h30 actuellement.

Ce surcroît d'activité est dû à un arrêt maladie et à une augmentation de la charge de travail dû à une réorganisation des temps périscolaires.

Le conseil approuve par :

Pour :	10 (dont 2 pouvoirs)
Contre :	0
Abstention :	0

**3. Création de poste et recrutement d'un agent technique**

Madame Le Maire propose la création d'un poste d'adjoint technique territoriale à temps non complet (12.5/35eme) afin d'effectuer l'entretien des matériels et locaux de la crèche/halte-garderie municipale.

Madame le Maire propose de recruter Madame Nelly ABAD à compter du 01/04/2017.

Le conseil approuve par :

Pour :	10 (dont 2 pouvoirs)
Contre :	0
Abstention :	0

#### **4. Débats en communes sur les orientations générales du Projet d'aménagement et de développement durables (PADD).**

Madame le Maire expose que conformément à l'article L.153-12 du code de l'urbanisme, un débat sur les orientations générales du PADD doit avoir lieu au sein des conseils municipaux des 71 communes composant la Métropole et du Conseil Métropolitain.

Madame le Maire précise qu'il s'agit d'un débat sans vote qui doit permettre à l'ensemble des conseillers municipaux de prendre connaissance et de débattre des orientations générales proposées.

Le PADD fixe les orientations générales des politiques:

- d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de paysage, d'espaces naturels, agricoles et forestiers et continuités écologiques.
- d'habitat, transports, déplacements, réseaux énergie, communications numériques, équipements commercial et économique, loisirs.
- objectifs chiffrés de consommation de l'espace

Il y a 3 grands axes :

- grands projets (attractivité, accessibilité, identité touristique)
- consommation foncière et intensité (habitat, déplacements, commerces, milieux naturels)
- qualités urbaine et paysagère

8 sujets thématiques :

- habitat et équipements
- accessibilité et déplacements
- Reconversion des friches, développer la vocation industrielle, logistique, portuaire et tertiaires.
- Consommation foncière
- Paysage et patrimoine
- Milieux naturels
- Risques et nuisances – santé environnement
- Energie

#### **5. Délibération pour l'adhésion de 13 communes au SDE 76.**

Madame Le Maire expose, que 13 communes de l'ancienne ccyp (Communauté de Communes Yères et Plateaux) à savoir : Baromesnil, Canéhan, Cuverville-sur-Yères, Criel-sur-Mer, Melleville, Mesnil-Réaume, Monchy-sur-Eu, Saint-Martin-le-Gaillard, Saint-Pierre-en-Val, Saint-Rémy-Boscrocourt, Sept-Meules, Touffreville-sur-Eu et Villy-sur-Yères ont demandé à adhérer au SDE 76.

Il est proposé :

- d'accepter l'adhésion de ces treize communes au SDE76

Le conseil approuve par :

Pour :	10 (dont 2 pouvoirs)
Contre :	0
Abstention :	0

## **6. Avenant N°1 au marché Eglise du lot 2 « Charpente »,**

Madame le Maire expose que dans le cadre du Marché de l'Eglise, il convient de l'autoriser à signer un avenant au lot N°2 : CHARPENTE.

Cet avenant a pour objet : « la réalisation, la fourniture et la pose d'un portail neuf après dépose du portail existant ».

Il y a deux incidences :

Une financière puisqu'il y a une augmentation du marché de : 9 203, 22 € HT.

Une sur le délai d'exécution des travaux du lot n°2 qui est étendu à un mois supplémentaire à de la date de signature du présent avenant fixant la date limite d'achèvement des travaux au 30 avril 2017.

Le conseil approuve par :

Pour : 10 (dont 2 pouvoirs)  
Contre : 0  
Abstention : 0

## **7. Vote des Pass-Associatifs.**

Madame le Maire propose de verser à chaque association au titre des pass-associatifs, les montants suivants :

<b>PASS ASSOCIATIF</b>	
<b>ASSOCIATIONS</b>	<b>2016/2017</b>
ASCM	704.00 €
ASCM BADMINTON	364.00 €
ASCM GYMNASTIQUE	364.00 €
ASCM JUDO	836.00 €
ASCM MUSCULATION	608.00 €
ASCM MUSIQUE	96.00 €
ASCM YOGA	192.00 €
ASSOCIATION TEMPS DANSE	348.00 €
BIBLIOTHEQUE	280.00 €
CCF2M	80.00 €
CLUB AGE OR	1 244.00 €
ASCM ART - COULEURS - TERRES	68.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>5 184.00 €</b>

Le conseil approuve par :

Pour : 10 (dont 2 pouvoirs)  
Contre : 0  
Abstention : 0

## **8. Vote des subventions aux Associations,**

Comme évoqué l'année dernière lors du conseil du 18 janvier 2016, Il a été décidé d'attribuer une subvention globale à l'ASCM qui sera chargée de répartir le montant de la subvention aux différentes sections.

Pour mémoire le montant des demandes est de :

<b>ASSOCIATIONS</b>	<b>2017</b>
ASCM ART - COULEURS - TERRES	500
ASCM JUDO	700
ASCM BADMINTON	1500
ASCM MUSIQUE	2300
BIBLIOTHEQUE	1400
ASCM GYMNASTIQUE	500
ASCM MUSCULATION	300
<b>TOTAL</b>	<b>7 200.00 €</b>

Il a été décidé d'attribuer une subvention globale de 3500,00 €.

Par ailleurs, la commune a reçu d'autres demandes de subventions d'associations non adhérentes à l'ASCM.

Il a été décidé d'attribuer une subvention de 300.00€ au Comité des Fêtes.

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal approuve l'attribution des subventions aux associations.

Le conseil approuve par :

Pour : 10 (dont 2 pouvoirs)  
 Contre : 0  
 Abstention : 0

#### **9. Approbation du Compte de Gestion 2016.**

Madame le Maire expose que le compte de gestion est le reflet des finances de la commune et qu'il est établi par la trésorerie.

Madame le Maire présente le document fourni par l'administration et donne lecture des résultats en fonctionnement et en investissement aussi bien en recettes qu'en dépenses.

	En fonctionnement :	En investissement :
Recettes :	2 211 844.42 €	1 646 475.91 €
Dépenses :	2 048 758.34 €	1 448 603.58 €
<b>Résultat :</b>		
Report au 31/12/2016 :	163 086.08 €	197 872.33 €
Report au 31/12/2015 :	365 817.99 €	170 475.40 €
Excédent global :	528 904.07 €	368 347.73 €
Résultat de l'exercice	897 251.80 €	

Le conseil vote l'approbation du Compte de Gestion par :

Pour : 10 (dont 2 pouvoirs)  
 Contre : 0  
 Abstention : 0

#### **10. Approbation du Compte administratif 2016.**

Madame le Maire rappelle que le compte administratif est en adéquation avec le compte de gestion.

Madame le Maire donne lecture des résultats en fonctionnement et en investissement aussi bien en recettes qu'en dépenses.

	En fonctionnement :	En investissement :
Recettes :	2 211 844.42 €	1 646 475.91 €
Dépenses :	2 048 758.34 €	1 448 603.58 €
<b>Résultat :</b>		
Report au 31/12/2016 :	163 086.08 €	197 872.33 €
Report au 31/12/2015 :	365 817.99 €	170 475.40 €
Excédent global :	528 904.07 €	368 347.73 €
Résultat de l'exercice	897 251.80 €	

Le conseil est appelé à voter sans la présence du Maire. Le conseil est placé sous la présidence de son doyen.  
Le conseil vote pour l'approbation des comptes par :

Pour : 9 (dont 2 pouvoirs)  
Contre : 0  
Abstention : 0

#### **11. Affectation du Résultat 2016.**

Madame Le Maire rappelle que le résultat de clôture de l'exercice 2016 est de 897 251.80€ (528 904.07€ en fonctionnement et 368 347.73€ en investissement) et propose que l'excédent de résultat soit affecté de la façon suivante :

Report à la ligne 002 Excédent antérieur reporté de fonctionnement : 528 904,07€

Report à la ligne 001 Solde d'exécution d'investissement reporté : 368 347,73€

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal approuve l'affectation du résultat.

Pour : 10 (dont 2 pouvoirs)  
Contre : 0  
Abstention : 0

#### **12. Vote des taxes.**

Madame Le Maire rappelle qu'il appartient au Conseil municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les taux de la Taxe d'Habitation, de la Taxe Foncière sur le Bâti et de la Taxe Foncière sur le non Bâti.

Madame Le Maire propose de ne pas augmenter les taux d'imposition et par conséquent de conserver les mêmes taux que l'année précédente, à savoir :

Taxe d'habitation : 14,86%  
Taxe Foncière sur le Bâti : 28,07%  
Taxe Foncière sur le non Bâti : 51.73%

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal approuve les taux d'imposition :

Pour : 10 (dont 2 pouvoirs)  
Contre : 0  
Abstention : 0

### 13. Vote du Budget Primitif 2017.

Madame le Maire présente le budget primitif 2017, comme suit et expose le détail des principales dépenses et recettes.

#### FONCTIONNEMENT

DEPENSES			RECETTES		
Chapitre		Budgétisé	Chapitre		Budgétisé
011	Charges à caractère général	227 000.00 €	002	Excédent antérieur reporté Fonc	528 904.07 €
012	Charges de personnel	515 000.00 €	042	Opérations d'ordre entre section	5 000.00 €
014	Atténuations de produits	90 000.00 €	70	Produits des services	35 000.00 €
022	Dépenses imprévues Fonct	26 560.07 €	73	Impôts et taxes	250 000.00 €
023	Virement à la sect° d'investis.	5 000.00 €	74	Dotations et participations	229 000.00 €
65	Autres charges gestion courante	158 844.00 €	75	Autres produits gestion courante	10 000.00 €
66	Charges financières	55 000.00 €	76	Produits Financiers	20 000.00 €
67	Charges exceptionnelles	500.00 €			
<b>DEPENSES</b>		<b>1 077 904.07 €</b>	<b>RECETTE</b>		<b>1 077 904.07 €</b>

#### INVESTISSEMENT

DEPENSES			RECETTES		
Chapitre		Budgétisé	Chapitre		Budgétisé
020	Dépenses imprévues Invest	23 347.73 €	001	Solde d'exécution d'inv. reporté	368 347.73 €
040	Opérations d'ordre entre section	5 000.00 €	021	Virement de la section de fonct.	5 000.00 €
16	Remboursement d'emprunts	50 000.00 €	13	Subventions d'investissement	80 000.00 €
20	Immobilisations incorporelles	5 000.00 €			
21	Immobilisations corporelles	370 000.00 €			
<b>DEPENSES</b>		<b>453 347.73 €</b>	<b>RECETTE</b>		<b>453 347.73 €</b>

#### TOTAL

<b>DEPENSES</b>	<b>1 531 251.80 €</b>	<b>RECETTE</b>	<b>1 531 251.80 €</b>
-----------------	-----------------------	----------------	-----------------------

Madame le Maire expose les projets d'investissements au chapitre 21 « Immobilisations corporelles », à savoir :

- A l'article 21318 « autres bâtiments publics » : La rénovation de l'église, la mise en accessibilité des bâtiments publics aux normes handicapées et la rénovation du second étage de la Mairie.
- A l'article 2182 « matériel de transport » : l'acquisition d'un camion benne pour le service technique et d'un mini bus 9 places pour le centre de loisirs.
- A l'article 2184 « mobilier » : l'acquisition de chaises de cérémonie et de rideaux pour la salle du conseil municipal, l'acquisition de nouveaux jeux pour le city stade.
- A l'article 2188 « autres immo corporelles » : l'acquisition d'une chaudière pour la salle polyvalente.

Madame le Maire propose un budget de 1.531.251.80€, en équilibre et demande au conseil de se prononcer :

Pour : 10 (dont 2 pouvoirs)  
Contre : 0  
Abstention : 0

**14. Délibération pour demander une subvention pour les travaux de mise en accessibilité des bâtiments auprès de la Préfecture et du Département.**

Madame le Maire expose que l'on peut demander des subventions auprès du département et de la préfecture, pour les travaux de mise en accessibilité des bâtiments.

Une subvention auprès du département au titre de : «l'aide à mise en accessibilité des bâtiments».

Une subvention auprès de la préfecture au titre de la DETR

Il convient d'autoriser Madame le Maire à effectuer les demandes de subvention.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote :

Pour :	10 (dont 2 pouvoirs)
Contre :	0
Abstention :	0

**15. Délibération pour demander une subvention pour l'acquisition d'un Camion benne auprès du Département et de la Métropole (FAA).**

Madame le Maire expose qu'il est prévu au budget une ligne budgétaire à l'article 2182 « matériel de transport » afin d'acquérir un Camion benne pour le service technique et que l'on peut demander des subventions auprès du département et de la métropole.

Une subvention auprès du département au titre de : «l'aide à l'acquisition du matériel de voirie».

Une subvention auprès de la métropole au titre du FAA

Il convient d'autoriser Madame le Maire à effectuer les demandes de subvention pour l'acquisition d'un camion benne.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote :

Pour :	10 (dont 2 pouvoirs)
Contre :	0
Abstention :	0

**16. Délibération pour demander une subvention pour l'acquisition d'un mini bus 9 places auprès de la Métropole (FAA).**

Madame le Maire expose qu'il est prévu au budget une ligne budgétaire à l'article 2182 « matériel de transport » afin d'acquérir un mini bus 9 places pour le centre de loisirs et que l'on peut demander une subventions auprès de la métropole, au titre du FAA

Il convient d'autoriser Madame le Maire à effectuer la demande de subvention, pour l'acquisition d'un mini bus 9 places.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote :

Pour :	10 (dont 2 pouvoirs)
Contre :	0
Abstention :	0

**17. Délibération pour demander une subvention pour l'acquisition de mobilier « chaises de cérémonie » auprès de la Métropole (FAA).**

Madame le Maire expose qu'il est prévu au budget une ligne budgétaire à l'article 2184 « mobilier » afin d'acquérir des chaises de cérémonie pour la salle du conseil municipal et que l'on peut demander une subvention auprès de la métropole, au titre du FAA

Il convient d'autoriser Madame le Maire à effectuer la demande de subvention, pour l'acquisition de chaises de cérémonie

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote :

Pour :	10 (dont 2 pouvoirs)
Contre :	0
Abstention :	0

**18. Délibération pour demander une subvention pour l'acquisition d'une chaudière pour la salle polyvalente auprès de la Métropole (FAA).**

Madame le Maire expose qu'il est prévu au budget une ligne budgétaire à l'article 2188 « autres immo corporelles » afin d'acquérir une chaudière pour la salle polyvalente et que l'on peut demander une subvention auprès de la métropole, au titre du FAA

Il convient d'autoriser Madame le Maire à effectuer la demande de subvention, pour l'acquisition d'une chaudière.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote :

Pour :	10 (dont 2 pouvoirs)
Contre :	0
Abstention :	0

**19. Délibération pour demander une subvention pour l'acquisition de jeux au city stade auprès de la Métropole (FAA).**

Madame le Maire expose qu'il est prévu au budget une ligne budgétaire à l'article 2184 « mobilier » afin d'acquérir des jeux pour le city stade et que l'on peut demander une subvention auprès de la métropole, au titre du FAA

Il convient d'autoriser Madame le Maire à effectuer la demande de subvention, pour l'acquisition de jeux pour le city stade.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote :

Pour :	10 (dont 2 pouvoirs)
Contre :	0
Abstention :	0



**20. Délibération pour demander une subvention pour la rénovation de l'étage de la Mairie auprès de la Métropole (FAA).**

Madame le Maire expose qu'il est prévu au budget une ligne budgétaire à l'article 21318 « autres bâtiments publics » afin d'acquiescer rénover le second étage de la Mairie et que l'on peut demander une subvention auprès de la métropole, au titre du FAA

Il convient d'autoriser Madame le Maire à effectuer la demande de subvention, pour la rénovation de l'étage de la Mairie,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote :

Pour :	10 (dont 2 pouvoirs)
Contre :	0
Abstention :	0

**21. Questions diverses :**

La séance est levée à 21h 40  
Madame Le Maire remercie les personnes qui ont assisté au conseil.